

Lettre d'informations

Ordre des
Médecins
de **M**oselle

JUIN

2 a rue Robert Schuman
57050 Longeville les Metz
03 87 31 96 96
moselle@57.medecin.fr
<http://www.conseil57.ordre.medecin.fr/>

2018

Cette lettre vous présente la composition du nouveau Conseil départemental de Moselle de l'Ordre des Médecins à la suite de l'élection du 21 janvier dernier, qui a renouvelé la moitié des conseillers. Celle-ci se fait désormais par binôme homme-femme, et dans 3 ans la parité sera totale dans tous les Conseils de France, représentant ainsi la sociologie de notre profession.

Vous avez été 898 à voter sur les 3750 médecins inscrits en Moselle, ce qui représente un quart du corps électoral. Pourquoi si peu ? Peut-être parce que vous considérez que l'Ordre ne vous apporte pas ce que vous en attendez, ce que vous en espérez ?

L'Ordre n'est ni une association, ni une administration, mais une institution de droit privé chargée d'une mission de service public : l'inscription et la tenue du Tableau, l'étude de tous les contrats conclus par les médecins, la réception des plaintes et l'organisation des conciliations, ainsi que la gestion de la permanence des soins relèvent de notre Conseil Départemental.

Un service de conseil auprès des jeunes confrères qui désirent s'installer et une aide pour les médecins dans la détresse font également partie de nos actions.

Vos Conseillers départementaux élisent à leur tour les 56 membres du Conseil National de l'Ordre, dont la mission est de défendre notre profession auprès des pouvoirs publics et faire entendre notre voix dans les grands débats de santé nationaux concernant l'exercice médical, la déontologie médicale et la bioéthique.

Le caractère obligatoire de votre cotisation ordinale, 335 euros en 2018, est souvent mal compris. Les fonds sont répartis de manière parfaitement transparente : 133 euros vont au Conseil National, 40 au Conseil Régional et 162 au Départemental. Ces derniers permettent à notre siège et ses trois salariés de rester tous les jours à votre service.

Votre activité professionnelle, souvent difficile, mérite considération et soutien. Je m'engage, durant mes trois années de présidence, à venir à votre rencontre pour vous écouter, mesurer vos difficultés éventuelles et permettre à l'Ordre d'être plus efficace à votre service.

J'espère ainsi renforcer nos liens pour pouvoir peser tous ensemble dans les débats qui vont venir et concerner le devenir de notre profession. Notre paysage familial est en train de changer profondément sous l'effet de phénomènes multiples, implacables, radicaux. Il y aura beaucoup à réinventer !

Docteur Laurent DAP
Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins

L'année 2018 constitue une étape obligée et importante pour l'Ordre des Médecins qui connaît un renouvellement par moitié tous les trois ans de ses conseils départementaux marqué par une rénovation de leur composition.

Ce renouvellement pour notre institution a ceci de particulier qu'il s'inscrit dans le cadre des ordonnances sur les professions de santé publiées l'été dernier, prévoyant notamment la mise en œuvre de la parité en procédant à l'élection de binômes associant une femme et un homme.

L'élection pour le renouvellement par moitié de notre Conseil s'est déroulée le **21 janvier 2018** au siège du Conseil départemental de Moselle non sans subir quelques turbulences avant la **proclamation définitive des résultats intervenue le 11 avril**.

Il semble opportun dans un souci purement informatif de vous retracer les grandes lignes de ces élections confrontées à un obstacle inattendu :

- Dans un premier temps, **au soir du 21 janvier, les résultats ont été validés** en reconnaissant l'élection des dix binômes arrivés en tête sur les onze en lice.
- Mais au matin du 22 janvier, **l'urne mise à disposition la veille pour recueillir les bulletins de vote des confrères ayant fait le choix de se déplacer plutôt que de voter par correspondance, a été découverte, posée sur une table dans la salle de vote, contenant dix bulletins non comptabilisés.**
- Cette découverte a immédiatement donné lieu à deux **recours en annulation** des élections de la part de deux conseillers auprès du Tribunal administratif de Strasbourg, l'audience étant rapidement fixée au 28 mars 2018.
- Dans l'attente du délibéré de cette audience, **la nouvelle assemblée plénière a normalement procédé le 25 janvier à l'élection du Président et d'un nouveau bureau :**

Président : Docteur Jean-Luc Yoriatti
Vice-Président : Dr Bernard Christian
Vice-Président : Dr Jean-Louis Laurain
Secrétaire Général : Dr Pascal Neveu
Secrétaire Général adjoint : Dr Philippe Berger
Trésorière : Dr Isabelle Renkes
Trésorier adjoint : Dr Jean-Louis Kolopp

- Considérant qu'il convenait d'apporter une contribution pragmatique au délibéré qui serait rendu le 28 mars, le Président Yoriatti, en accord avec le bureau et après avoir sollicité l'avis de l'avocat du Conseil départemental, a décidé de faire procéder **sous contrôle d'huissier à l'ouverture des dix bulletins "oubliés" et à un nouveau comptage des voix conforme à la réalité supposée du scrutin du 25 janvier.**

Le procès-verbal de constat établi le 1er mars 2018 a confirmé le résultat de l'élection du 21 janvier avec permutation entre le 5^{ème} et le 6^{ème} binôme, entraînant ipso facto un changement dans la représentation de l'assemblée en cas de validation par le Tribunal administratif.

Ce PV a donné lieu à un mémoire complémentaire en protestation rédigé par l'un des deux premiers requérants en désaccord avec l'ouverture des dix bulletins, au désistement du second satisfait de ce nouveau comptage et à un troisième recours en annulation 5 jours avant l'audience au TA.

Par jugement lu en audience publique le 11 avril 2018, le Tribunal administratif :

- a rejeté la requête et le surplus des conclusions d'un conseiller ;

- a pris acte du désistement de la requête du second conseiller ;
- **a validé la composition de la nouvelle assemblée conformément au Procès-verbal établi 1er mars 2018 sous contrôle d'huissier.**

Conformément à ses obligations, le Conseil a mis à l'ordre du jour d'une séance Plénière extraordinaire électorale **convoquée le 19 avril** :

- l'installation de la nouvelle assemblée ;
- la démission du bureau élu le 25 janvier ;
- **l'élection du nouveau bureau** :

Président : Docteur Laurent DAP
Vice-Président : Dr Isabelle RENKES
Vice-Président : Dr Jean-Louis LAURAIN
Secrétaire Général : Dr Pascal NEVEU
Secrétaire Général adjoint : Dr Philippe BERGER
Trésorière : Dr Karine BALAND-PELTRE
Trésorier adjoint : Dr Jean-Louis KOLOPP

En charge aujourd'hui du secrétariat général de notre conseil, j'en mesure pleinement les responsabilités à la hauteur des motivations qui sont les miennes pour contribuer à la gestion et à son action **sous l'autorité du Président.**

Le Secrétaire Général, **en collaboration étroite** avec le Secrétaire Général adjoint, a pour mission première la bonne organisation du Conseil. Pour l'essentiel :

- Il coordonne les travaux du Conseil et du bureau, éventuellement des commissions.
- Il fixe l'ordre du jour des séances.
- Il lui appartient de veiller à l'exécution des décisions du conseil et du bureau.
- Les procès-verbaux et le courrier sont rédigés sous sa responsabilité.
- Après délégation du Conseil, il assure la direction des ressources humaines du conseil.

Cette présentation administrative de la fonction ne rend pas compte de toute l'activité relationnelle qu'elle implique de façon permanente pour être performante tant au sein du Conseil qu'à l'extérieur. Et pourtant, le secrétariat général est en prise directe à l'échelon départemental avec les médecins quel que soit son mode d'exercice, libéral, salarié hospitalier, universitaire, interne ou étudiant, avec les patients, avec les structures institutionnelles et autres qui gravitent autour de l'exercice médical dans toutes ses composantes. **Il est à disposition pour écouter mais surtout pour entendre et agir.** C'est en cela que l'une des fonctions du Secrétaire Général est également d'être l'interface entre ceux qui ont des propositions, des réflexions, des critiques, des doléances à formuler et les membres du bureau du Conseil départemental.

C'est pourquoi dans un souci permanent de transparence et d'efficacité, j'entends partager cette fonction avec les membres du bureau bien sûr, mais aussi **avec tous ceux, titulaires ou suppléants, qui au travers de leur élection ont acté leur volonté de mettre leurs compétences et leur expertise au service de l'Ordre, de nos confrères, des patients et de la santé.**

C'est dans cet esprit que je vous adresse mes sentiments très confraternels.

Le Secrétaire Général
 Dr Pascal NEVEU